



C.D.I.A

COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ABADIE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **du 6 juin 2015**

L'Assemblée Générale du CDIA s'est tenue le samedi 6 juin 2015 à la salle Anghilante.

Étaient invités : MM. les maires de Nice, St André de la Roche, Tourrette-Levens et Cantaron
Mmes et MM. les Conseillers Départementaux élus sur le territoire de l'Abadie
M. le Président du Sivom de l'Abadie

Étaient présents : M. SARETTA, Président du Sivom de l'Abadie
Mme BARRAYA, représentant le Maire de Saint-André de la Roche
MM. BALLESTER et BERTIN du Pôle de Proximité « Rives du Paillon »
M. PASSERON, Direction de la collecte et gestion des déchets de la Métropole
M. GIOMI, Président du Comité d'Action pour la Sauvegarde de St André

M. CHOUVY, Président du CDIA, ouvre la séance à 15h05 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et aborde les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Adoption du P.V de l'A.G du 21/06/2014

Le Procès verbal de l'Assemblée Générale 2014 est soumis à l'approbation de l'assistance et adopté à l'unanimité.

2) Enquête publique sur le bruit de l'Autoroute A8

M. Chouvy rappelle que dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau autoroutier dans les Alpes-maritimes une consultation du public est en cours jusqu'au 11 juillet 2015 (registre en mairie et sur ddtm-ppbe@alpes-maritimes.gouv.fr).

M. SARETTA conseille d'aller en mairie pour écrire sur le registre.

M. Chouvy invite les collectivités, associations et riverains à se saisir de cette opportunité pour dénoncer les fortes nuisances sonores provoquées par l'autoroute. Il indique que le CDIA, en tant qu'association de riverains, portera des remarques écrites sur le registre notamment en rapport avec le bruit généré par la présence du viaduc du paillon, de l'échangeur Nice-est et du trafic dense des poids lourds.

Intervention de M. et Mme MARTIN qui dénoncent avec vigueur et exaspération les bruits qu'ils subissent ainsi que leurs voisins, dès 6h du matin, à cause d'un trafic de plus en plus dense des véhicules sur la route de la Petite Abadie. L'étroitesse de cette voie, la circulation des poids-lourds et des bus provoquent l'usage intempestif des klaxons qui deviennent des nuisances insupportables.

3) Rapport d'activité 2014/2015

a/ les transports (exposé de J.C BENOTTO):

Ce sujet était le point fort de notre dernière AG du 21/06/2014. Beaucoup de choses avaient été dites et quelques engagements pris par les responsables de Ligne d'Azur.

Un an plus tard, hormis la tenue régulière d'un point Info-Bus ici même, on ne peut que déplorer l'absence de prise en considération plus concrète de ce problème récurrent dont pâtissent quotidiennement les habitants de notre colline.

Pourtant, après la réunion au sommet, voici plus d'un an, entre le Sivom de l'Abadie et les directions des transport de la Métropole et du Conseil Général, on nous avait annoncé que les services concernés allaient prochainement proposer des modifications susceptibles d'améliorer les transports dans le sens souhaité.

Force est de constater qu'à cette date rien n'a changé, et qu'en dépit de nos multiples démarches, aucune entrevue ne nous a été accordée pour connaître l'avancée de ce dossier. Il est possible que l'inertie qui nous est opposée soit la conséquence du niveau de notre action et de celle des résidents de la colline qui convaincus du bien fondé de ces exigences ont du mal à imaginer qu'elles ne soient pas prises en considération par les élus chargés du dossier.

M. Saretta précise qu'il n'a pas arrêté de relancer les services de la Métropole et ceux de Lignes d'Azur. De nouvelles propositions viennent d'arriver, en particulier sur la desserte de Cantaron. Elles seront prochainement étudiées par le Sivom.

M. Chouvy demande que les propositions faites par le CDIA soient au moins expérimentées pendant une période d'un an par exemple (un grand bus dédié au ramassage scolaire et un bus plus petit pour la ligne 88 jusqu'au tram).

L'assemblée réagit sur l'inutilité du système actuel et son caractère coûteux.

M. TOMATIS rappelle que c'est de la compétence de l'Académie de désigner le collège de secteur (Duruy ou Tourrette) et de prévoir le ramassage scolaire.

Constat amer peut-être, mais comment peut-il en être autrement pour les membres du CDIA qui s'activent en vain face à une nébuleuse administrative dans laquelle ils peinent à identifier les vrais décideurs.

Faut-il envisager des actions plus vigoureuses pour enfin se faire entendre ?

Dans ce cas, il faut aller au delà du simple «pétitionnement», ce qui suppose un engagement plus fort de chacun des résidents de la colline.

A nous de le décider.

b/ l'incinérateur:

M. Chouvy précise que le volume des déchets incinérés a encore augmenté au cours de l'année 2014 (+ 22301 tonnes par rapport à 2013) et notamment les **déchets extérieurs** à la ville de Nice et à la métropole NCA (1) . Dans le même temps les riverains «**locaux**» subissent une multiplication des incidents (incendie le 30 mai 2015 – fumées roses le 14 mars 2015 – rejets incommodants de carbone le 17 février 2015, 7 ruptures du câble d'alimentation électrique depuis 2009 dont deux les 3 et 25 août 2014,...). Et toutes ces nuisances se combinent avec les pollutions sonores liées au trafic des camions, aux lâchers de pression »nocturnes, aux redémarrage des chaudières et surtout aux dépassements des limites de bruit autorisées (mises en demeure effectuées par les services de la Préfecture depuis 2013).

M. PASSERON, représentant M. LEONELLI Adjoint au maire de Nice en charge de la collecte et de la gestion des déchets, reconnaît la vétusté de l'usine d'incinération («il ne faut pas se le cacher») et la nécessité de faire des travaux de maintenance.

M. BAUSSARD demande pourquoi ne sont pas listés systématiquement (par l'usine elle-même) tous les incidents.

Mme GAVACHE rappelle que dès la première CLIS (2), obtenue de haute lutte en 2000, il était affirmé la fin de l'incinérateur en 2018.

La délégation de service public accordée à Véolia pour exploiter l'incinérateur se termine en 2018, mais l'activité sera reprise.

Une habitante de la colline rappelle que d'autres agents de pollution, en particulier les métaux lourds, sont responsables de maladies (thyroïde, maladies auto-immunes) dont elle souffre elle-même.

M.Chouvy indique qu'il demandera des explications sur tous ces aspects lors de la prochaine CLIS(2) programmée le 2 juillet 2015

c/ les routes (exposé de J.C Benotto):

M. Chouvy rappelle notre enquête auprès des résidents ainsi que le «tour des routes de la colline» effectué en juillet 2012 avec les instances officielles (Métropole – Sivom -commune de St André) pour repérer les «points noirs».

Nous aurions souhaité à cette assemblée générale faire état d'une avancée réellement positive de ce dossier. Hélas, pour l'essentiel, nous en sommes toujours au même point, exception faite de l'élargissement partiel de la route stratégique sur la commune de Tourrette-Levens.

Chaque année, c'est devenu régulier, des pluies diluviennes s'abattent sur notre région. Notre réseau routier, mal sécurisé, mal entretenu et inadapté au trafic, subit d'importantes dégradations. A cela on nous explique que pour colmater et sécuriser les tronçons de route devenus impraticables on a dû utiliser dans l'urgence la totalité du budget prévu pour leur entretien et que de ce fait on ne peut plus rien envisager avant le prochain exercice. Pas de travaux de sécurisation ni d'amélioration, ce qui, conjugué à l'entretien courant déplorable, reproduit les mêmes glissements et effondrements pour lesquels on va à nouveau hypothéquer le budget du nouvel exercice et faire l'impasse sur des travaux devenus indispensables.

Cela s'apparente en la matière à une «politique de gribouille».

La réponse à nos interventions (courrier du 09/04/15) de la Direction des routes et de la circulation de la Métropole NCA (1) confirme en d'autres termes notre analyse. Je vous en fais la lecture pour que vous puissiez l'apprécier vous-même (lecture avec commentaires sur les réponses à nos courriers).

En conclusion, il ne faut pas s'attendre à ce que NCA (1) découvre toute seule, un beau matin, qu'il y a autant d'urgence et de nécessité à s'atteler à la rénovation des routes de notre colline qu'à l'amélioration des voies desservant les stations de sports d'hiver.

M. Saretta précise que le trafic des véhicules sur la route de l'Abadie a considérablement augmenté (comptage de 2500 véhicules/jour).

Il indique qu'une estimation des coûts des travaux a été réalisée et que compte tenu du budget disponible des choix ont été faits selon les priorités.

Dans le domaine des passages rendus dangereux pour la circulation il faut citer le problème des véhicules garés dans des lieux à risque (sur la route de la Colle à la hauteur du km 0,830 ou encore sur le Chemin des Arnauds aux abords du hameau d'Ophidie). De même que l'emplacement peu judicieux de conteneurs poubelles qui peuvent être la cause d'accidents. (exemple: route de la Colle à la hauteur du km 0,850, route de l'Abadie à hauteur du km 1,050)

Plusieurs interventions et témoignages s'expriment dans l'assemblée sur l'emplacement inadapté de certains dos d'âne et sur les stationnements «sauvages» et dangereux. M. Baussart propose que soient matérialisées des places par des bandes blanches.

M. BERTIN s'explique sur les installations de surveillance (caméras au cimetière de l'est - panneau «vous entrez dans une zone de verbalisation par camér » désormais placé à chaque entrée sur le territoire de la Métropole).

Mme Gavache demande de sécuriser le cheminement piéton jusqu'à la salle Anghilante.

d/ les carrières:

Les tirs de mines se poursuivent, parfois violents pour les riverains, même s'ils se déroulent plus bas dans la falaise. Une prochaine CLI (3) est toujours attendue, probablement en fin d'année 2015, afin de connaître le futur de ce site dont l'exploitation en carrière doit se terminer en 2017 (les tirs devraient cesser fin 2016).

Une personne de l'assemblée signale que les ondes provoquées par les tirs se ressentent jusqu'au 62 route stratégique du Mont-Macaron.

M. Benotto interpelle M. Saretta sur une route qui se crée dans la zone de la Vallière avec la présence de gros engins. Réponse: « il s'agit d'un propriétaire privé qui réouvre un accès».

e/ le tri sélectif:

Le CDIA indique qu'à la demande des habitants du «haut de la colline» il a sollicité les services de la métropole NCA(1) afin d'installer des conteneurs à verre supplémentaires. Il souhaite aussi que les futurs lieux d'implantation de ces conteneurs soient définis en concertation avec les résidents afin d'anticiper les nuisances de bruit.

Au sujet du tri plusieurs personnes de l'assemblée demandent de renouveler les autocollants des consignes sur les bacs jaunes. Il est proposé également de relancer une campagne d'information sur le tri ainsi qu'une distribution de composteurs. M. Passeron interviendra pour relayer nos propositions auprès de l'Ambassade du Tri.

M. Chouvy évoque aussi la gestion des déchets verts sur la colline et les difficultés à réduire leur brûlage (sources de pollution par les dioxines) si l'on ne propose pas d'alternative adaptée. A ce sujet il soumet l'idée d'un « broyeur collectif » et demande à tous les acteurs (Sivom – Métropole - associations) d'envisager la faisabilité de ce type de projet.

Mme Jarne rapporte l'expérience de composteurs collectifs dans une commune des Alpes de Haute-Provence.

Mme Gavache propose la mise en place d'un ramassage des déchets verts sur la colline (une fois par mois).

M. Passeron témoigne de l'expérience des îlots de compostage en ville.

Une réunion de travail est envisagée sur ce thème regroupant le CDIA, le Sivom de l'Abadie et le service des déchets (M. Passeron).

Le CDIA propose aussi de diffuser un article « Appel au civisme des habitants de la colline » dans la prochaine édition de la Tribune.

Le rapport d'activité présenté ci-dessus est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

4) Informations sur le traitement des oliviers

Une information est faite sur les dégâts causés par la mouche de l'olive en 2014

L'AFIDOL (4) préconise de mettre en place un piégeage massif dès le mois de juin et de le maintenir jusqu'à la récolte.

Le site ***infolive et bsv paca*** donne tous les renseignements concernant la confection des pièges ainsi que les préconisations sur l'entretien et la culture de l'olivier.

Des exemplaires de l'hebdomadaire Pays des Alpes Maritimes ont été mis à disposition des personnes intéressées.

Bonne récolte récolte 2015.

5) Rapport financier :

. **Comptes 2014:** Recettes: 1038,00€ (cotisations 838 € + Subvention SIVOM 200€)

Dépenses: 857,66€

soit un résultat net positif de 180,34 €

Le compte 2014 est adopté à l'unanimité

. Budget prévisionnel 2015 : Recettes 1580,00 €

Dépenses 1580,00 €

M. Chouvy précise que l'augmentation du budget 2015 résulte d'une demande exceptionnelle de financement d'une armoire à archives pour le rangement des dossiers du CDIA dans le local de réunion. M. Saretta propose de fournir, si possible, ce type d'équipement.

Le budget prévisionnel 2015 est adopté à l'unanimité.

6) Elections des membres du Conseil d'Administration

Mesdames BONTEMPS Lucette et CHECCONI Nicole, sortantes, sont réélues. Messieurs CAVAGLIERI Jo, CHARLES Jean-Pierre, GOIRAN Jean-Yves et TOMATIS Georges, sortants, sont réélus. Mesdames JARNE Nicole et MARTIN Anne-Laure ainsi que monsieur MARTIN Arnaud sont nouvellement élus.

7) Questions diverses

M. Saretta intervient sur le projet du nouveau «P.L.U métropolitain». Il informe de la suppression du COS et de la surface minimale pour construire mais aussi du maintien de plusieurs règles (distance de plantations entre riverains – retrait de 5m - coefficient d'emprise au sol..).

Des observations peuvent d'ores et déjà être enregistrées en mairie.

L'Assemblée Générale se termine vers 18h30 dans la convivialité habituelle autour d'un apéritif dînatoire.

- (1) NCA: Nice Côte d'Azur
- (2) CLIS: Commission Locale d'Information et de Surveillance
- (3) CLI: Commission Locale d'Information
- (4) AFIDOL: Association Française Interprofessionnelle de l'Olive